

Le "Top Europe Festival 2015"

REGLEMENT

Art. 1er – Le concours

Mediterranea Produzioni organise le "Top Europe Festival 2015", concours international de chant et de musique.

Le gagnant du dit concours recevra ce prix :

- production et distribution d'un disque, distribution en Italie comme à l'étranger.

Mediterranea Produzioni se chargera également de réaliser une compilation des morceaux présentant les finalistes de chaque catégorie.

Au "Top Europe Festival 2015", tout artiste peut participer, quelle que soit sa nationalité. Les catégories proposées par le festival sont :

"Pop/Rock" – "Rap" – "Lirico" – "Lirico/Pop" – "Cantautori" (auteur-compositeur-interprète) – "Band" (groupe).

Hors concours, est prévue la catégorie "Strumentisti" - instrumentiste-. Pour chaque style musical, quelque soit le style musical. Tout instrument est admis.

Les participants de catégorie "Strumentisti" -instrumentiste-, sélectionnés durant les auditions, se produiront uniquement durant la finale du "Top Europe Festival 2015". Une oeuvre faisant partie de la compilation des finalistes sera exécutée dans ce cadre.

L'admission au concours "Top Europe Festival 2015" se déroulera en trois phases, et se concrétisera après des auditions préliminaires durant lesquelles seront sélectionnés 32 concurrents pour chaque catégorie.

Art.2 – Déroulement du concours

Pour participer au "Top Europe Festival 2015", les personnes intéressées devront remplir le formulaire qu'on trouve à cette adresse www.topeuropefestival.com et envoyer simultanément :

- 1) un document officiel d'identité

- 2) le numéro d'identifiant administratif
- 3) un enregistrement audio d'un morceau chanté sur play-back orchestre choisi librement. La durée du morceau ne devra pas dépasser 4 minutes et sera au format mp3, wave o wma.

Pour les groupes - catégorie "Band" -, le formulaire sera rempli par un des membres représentant le groupe. Le morceau sera joué par le groupe dans son ensemble.

Ceci vaut pour les personnes concernées par la catégories "Strumentisti" - instrumentiste - qui enverront un enregistrement comportant une exécution musicale sur play-back orchestre de leur choix.

Les personnes qui ne sont pas majeures, faisant partie d'un groupe ou se présentant comme solistes, devront faire remplir le formulaire de participation par leur représentant légal qui transmettra également une copie de ses papiers officiels. Le dossier sera examiné par une Commission Artistique qui évaluera la qualité de la performance vocale ou instrumentale. En cas d'évaluation positive, le candidat recevra un courrier électronique lui communiquant les informations pratiques concernant les auditions en vue de la participation effective au concours. La décision de la Commission Artistique restera incontestable.

Sous dix jours, le candidat recevra la décision et devra envoyer non au delà des jours en question, la demande de participation relative à sa participation aux auditions, demande type (formulaire) qui peut être déchargée à cette adresse www.topeuropefestival.com - adresse d'envoi de la demande info@topeuropefestival.com

1/ une copie contresignée du présent règlement (pour les personnes non majeures, le document sera contresigné par le représentant légal ayant rempli le formulaire)

2/ la copie du versement de la somme de 85 euros e 40 centimes (I.V.A 22% au titre de participation financière).

Le versement pourra être effectué par virement. Références bancaires pour effectuer celui-ci :

**Mediterranea Produzioni - IBAN n. IT
73F031041490100000821749
Deutsche bank Bic SWIFF DEUTITM1503**

OU PAIEMENT SUR COMPTE Paypal

Sur le support attestant le versement, merci de bien vouloir indiquer le nom et le prénom du participant (*pour les groupes : le nom et le prénom du représentant*).

Article 3 – Sélection des participants au “Top Europe Festival 2015”

Pour faire suite à la réception de la documentation indiquée ci-dessus, Mediterranea Produzioni communiquera à l'ensemble des participants, la date et le lieu afin de se présenter aux auditions, sélection des 32 concurrents, pour chaque catégorie du “Top Europe Festival 2015”.

Les auditions se dérouleront dans différentes villes italiennes choisies par l'organisation, dans un souci de confort pour chaque participant, quant aux déplacements (les participants seront convoqués dans la ville la plus proche de leur lieu de résidence).

La convocation sera adressée uniquement par courrier électronique à l'adresse indiquée,

Les participants aux auditions exécuteront leur morceau en direct, morceau qu'il veilleront de transmettre à l'équipe technique sous forme de CD, le jour de l'audition.

Les artistes solistes se produiront sur play-back orchestre de leur choix, tandis que les groupes joueront en direct total leur morceau.

Les participants aux auditions de la catégorie "Strumentisti" - instrumentiste - , hors concours, pourront jouer de leur instrument de prédilection, toujours sur play-back orchestre (ne pas oublier de fournir celui-ci).

Le play-back orchestre ne devra pas comporter de voix pré-enregistrée, les chœurs ne sont pas admis non plus, et ce, sous peine d'exclusion sans qu'aucun remboursement ne soit dû au participant.

A chaque phase du concours (audition, demi-finale e finale pour chaque catégorie), les morceaux admis peuvent être en italien (dialectal aussi), anglais, français, et espagnol. En cas de morceau chanté dans une autre langue que l'italien, le participant devra transmettre une traduction italienne de la chanson.

Le morceau qui est envisagé ne devra pas dépasser 4 minutes. Le contenu du texte ne devra en aucun cas comporter des phrases ou des références susceptibles d'être entendues comme blessantes ou indécentes, ou nuire à la réputation de tiers.

Pour les **oeuvres inédites**, et référencées auprès d'une société des auteurs, il est obligatoire de fournir la preuve et le numéro d'enregistrement auprès de la société en question, sous peine d'exclusion des sélections ou du concours, sans qu'aucun remboursement ne soit dû au participant. Au cas où l'oeuvre inédite ne serait pas protégée, enregistrée auprès d'une société

officielle, Mediterranea Produzioni décline toute responsabilité en cas de violation quant au Droit d'auteur, copyright.

Les frais nécessaires inhérents aux déplacements sur les lieux d'audition, ainsi que les frais ultérieurs concernant les phases successives du concours, seront à la charge exclusive de l'artiste, lequel devra être autonome quant aux instruments de musique personnels et nécessaires à sa présentation, à l'exclusion de l'amplification, des lumières et de la batterie (qui tiennent compte des normes de qualité dans le domaine audiovisuel).

Au cas où l'artiste ne soit pas en capacité de se présenter au lieu et à la date indiquée pour son audition, l'artiste est bien sûr tenu d'informer quant à cette impossibilité sous peine d'exclusion à ladite audition, en adressant l'information à cette adresse : nfo@topeuropefestival.com, et ce avant les 9 heures du jour de la convocation.

L'organisateur veillera de communiquer, de façon indiscutable, une date successive et un nouveau lieu où l'artiste sera auditionné. En cas d'impossibilité lors de la dernière date décrite, l'artiste sera convoqué à une autre session indiquée par Mediterranea Produzioni, de façon exclusive et quant à la date en question.

Seuls les parents des participants solistes non majeurs pourront être présents aux auditions, en plus des membres du jury.

Les participants se produiront en présence d'une Commission Artistique composée d'experts musicaux et chanteurs, lesquels s'exprimeront à travers des notes comprises entre 1 et 10, pour chaque paramètre d'évaluation : intonation, interprétation, timing, présence scénique, originalité, look. La somme des **notes, inséparables les unes des autres**, déterminera la note globale.

Le classement des participants admis en demi-finale, pour chaque catégorie du "Top Europe Festival 2015", sera publié à cette adresse www.topeuropefestival.com, dans les cinq jours suivants.

Pour toute la durée du concours, en cas de note globale identique, le participant sélectionné sera celui qui aura obtenu la note la plus élevée résultant DE LA SOMME DES NOTES AJOUTEE A LA NOTATION DU PRESIDENT MULTIPLIEE PAR DEUX

Les 32 premiers artistes seront admis à participer au "Top Europe Festival 2015", et ce pour chaque catégorie, pour un ensemble de 192 concurrents, en plus des trois premiers classés parmi les musiciens hors concours qui se produiront uniquement durant la finale du concours "Top

Europe Festival 2015"

Tous les artistes ou représentants de groupes, recevront par mail, le résultat de la sélection (admission ou exclusion du concours), accompagné de la fiche d'évaluation.

Aux concurrents admis, seront en outre communiquées les informations suivantes : lieu et date où se déroulera la demi-finale pour chaque catégorie du "Top Europe Festival 2015". Les dits concurrents devront faire parvenir leur accord de participation, trois jours au moins avant la date de l'événement, sous peine d'exclusion du concours : info@topeuropefestival.com

En cas d'abandon d'un concurrent sélectionné, celui-ci sera remplacé par le participant suivant dans le classement, garantissant ainsi le nombre de concurrents définis au départ pour la demi-finale du "Top Europe Festival 2015", et pour chaque catégorie.

Aucun paiement ne sera exigé pour participer aux phases successives du concours.

Article 4 – Demi-finale par Catégorie

En demi-finale par catégorie, ainsi qu'au cours des phases successives, les concurrents admis se produiront exclusivement avec une oeuvre inédite, qui devra être enregistrée auprès d'une société des auteurs sous peine d'exclusion du concours. Le numéro d'enregistrement de l'oeuvre devra être impérativement transmis.

Les concurrents réaliseront en direct l'oeuvre choisie. Les artistes solistes se produiront sur play-back orchestre qu'ils veilleront de fournir au personnel technique de l'organisateur, sous forme de CD. Les groupes se produiront en direct total, pour tous les instruments. Le morceau joué ne devra pas dépasser la durée de 4 minutes.

Au cas où l'artiste l'artiste se trouve dans l'incapacité de se présenter à la date et au lieu indiqué pour la demi-finale, il sera automatiquement exclus du concours.

Selon les modalités indiquées aux alinéas n.11 et 13 de l'article 3 du présent règlement, la commission artistique sélectionnera, pour chaque catégorie, 16 artistes qui participeront alla finale par catégorie, et pour un total

de 96 concurrents.

Le classement des participants à la finale par catégorie du "Top Europe Festival 2015", sera publié sur le site www.topeuropefestival.com, dans les trois jours.

A chaque artiste ou représentant de groupe, sera adressé par mail, le résultat de la sélection (admission ou exclusion) accompagné de la fiche d'évaluation.

Aux concurrents admis, seront transmises les informations suivantes : la date et le lieu où se déroulera la finale (par catégorie) du concours "Top Europe Festival 2015". A réception de l'information, les personnes admises devront adresser leur accord quant à la participation à la finale à l'adresse suivante : info@topeuropefestival.com, **sous peine d'exclusion du concours.**

En cas d'abandon, de la part d'un concurrent sélectionné, celui-ci sera remplacé par le participant le suivant dans le classement relatif à la catégorie, garantissant ainsi le nombre de concurrents à la finale du "Top Europe Festival 2015".

Article 5 - finale du concours "Top Europe Festival 2015"

Selon les modalités prévues à l'article 4 du présent règlement, à la finale du concours cité ci-dessus, 16 participants se produiront, 6 seront sélectionnés par la "Finalissima" du "Top Europe Festival 2015" :

- 1 finaliste pour la "Categoria Pop/Rock";
- 1 finaliste pour la "Categoria Rap";
- 1 finaliste pour la "Categoria Lirica";
- 1 finaliste pour la "Categoria Lirico/Pop";
- 1 finaliste pour la "Categoria Cantautori"; - auteur-compositeur-interprète -
- 1 finaliste pour la "Categoria Band"; - groupe -

Les morceaux des finalistes cités feront partie de la compilation 'Top Europe Festival 2015' se fondant aussi avec les 3 oeuvres choisies par les trois finalistes de la catégorie "Strumentisti" - instrumentiste - . La production et la distribution sera assurée par Mediterranea Produzioni.

Les dispositions prises en général, valent aussi pour la finale, quant aux communications prévues à l'article 4 du présent règlement : classement, évaluations.

Article 6 – "FINALE TOP EUROPE FESTIVAL 2015"

La Finale "Top Europe Festival 2015" se déroulera dans une localité indiquée par MEDITERRANEA PRODUZIONI. Les 16 finalistes au concours se produiront aux côtés des 3 participants hors concours - catégorie "Strumentisti" -instrumentiste-.

A l'occasion de l'événement, une commission artistique d'exception nommera **le gagnant du "Top Europe Festival 2015" qui recevra le prix final.**

Le gagnant sera nommé, **NON PAS** selon les modalités décrites aux articles précédents, mais par la "Commissione Artistica d'Eccezione" - commission artistique d'exception - qui s'exprimera d'une seule voix.

La demi-finale et la finale se dérouleront en public. En plus des membres du jury, des parents ou des représentants légaux (pour les concurrents mineurs) qui seront impérativement présents, pourront être de la partie, les accompagnateurs des concurrents.

Article 8 – Dispositions générales

- 1/ Seul et exclusivement l'organisateur, peut, à travers les médias, TOUS, diffuser audios et vidéos de toutes les phases inhérentes au concours
- 2) L'organisateur répond aux exigences émanant de la SIAE, dans le cadre d'un concours.
- 3) L'organisateur se réserve expressément le droit d'exclure, à quelque moment que ce soit, toute personne inscrite, en cas de non respect du présent règlement.
- 4) Les participants, en s'inscrivant, garantissent, dégageant ainsi l'organisateur d'éventuelles responsabilités, de ne pas violer les Droits de tiers, à travers leur participation sur scène.

- 5) **Chaque participant est tenu de fournir une adresse électronique valide, afin de recevoir les communications de la part de l'organisateur.** L'organisateur n'est en aucun cas responsable, des conséquences liées à la non réception des communications. Aucune restitution d'aucune sorte, d'aucune somme, n'est prévue dans le cadre du "Top Europe Festival".
- 6) Les commissions artistiques sont formées d'experts du secteur musical. Les décisions prises par les dites commissions, sont souveraines et sans appel.
- 7) IL EST RIGOREUSEMENT INTERDIT d'utiliser : caméras, appareils photographiques, téléphones portables ou quelque machine d'enregistrement audio ou vidéo, QUI DEVRONT ETRE ETEINTS lors de chaque séance du "Top Europe Festival 2015" (que ce soit durant les auditions ou durant les phases de représentation di concours). Les participants et accompagnateurs qui ne respecteront rigoureusement cette interdiction, seront immédiatement ELOIGNES, avec effet immédiat. Afin d'éviter tout désagrément, tout malentendu, les participants sont invités à informer l'ensemble de leurs accompagnateurs. L'interdiction ne concerne pas les personnes chargées OFFICIELLEMENT d'une mission par le "Top Europe Festival 2015".
- 8) Pour des raisons techniques et d'organisation, les dates et les sessions des auditions ou des différentes phases du concours, pourront subir des changements qui seront simultanément communiqués aux intéressés.
- 9) Tout le matériel remis, restera la propriété de Mediterranea Produzioni, selon les termes consentis par la Loi, et ne sera pas restitué par Mediterranea Produzioni qui se réserve le Droit et la faculté de le publier ou de le présenter dans un autre cadre, pour la promotion et la divulgation de la manifestation,, sans qu'aucun des participants n'aie quoique ce soit à prétendre ou revendiquer.
- Toutes les impressions ou marques sont protégées par copyright, l'utilisation et la reproduction, à travers quelque moyen que ce soit, est interdite, sauf autorisation formelle; tout manquement fera l'objet de poursuites selon les termes de la Loi.
- 10) Mediterranea Produzioni, ainsi que les personnes chargées par celle-ci de l'organisation technique, ne sont pas responsables des accidents occasionnés à autrui ou des dégâts matériels durant les voyages aller et retour, et durant tout le déroulement du concours.

- 11) Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés par au moins un des deux parents ou représentant légal, Mediterranea Produzioni n'étant aucunement responsable de ceux-ci. Aussi, les parents ou représentant légaux des concurrents non majeurs, acceptent de façon inconditionnelle de décharger formellement Mediterranea Produzioni en cas de tout préjudice qui pourrait être subi et être constaté en ce qui concerne les personnes décrites ici.
- 11bis) La participation à la manifestation implique la connaissance et l'inconditionnelle acceptation des termes du présent règlement.
- 12) En cas de litige, le Tribunal de Nocera Inferiore (Italie), est seul compétent ("il foro competente è quello di Nocera Inferiore").

Articolo 9 – Autorisation de traitement des données personnelles et acceptation des conditions du présent règlement.

En vertu du D. Lgs. 196/2003, concernant les dispositions quant à la tutelle des personnes et autres sujets relatifs au traitement des données personnelles, le participant fournit une autorisation de traiter ses données personnelles, une autorisation directe ou à travers des tiers, au delà de l'intégralité de l'exécution du présent règlement, pour éventuellement élaborer : a) études, recherches, statistiques et études de marché, b) envoyer du matériel publicitaire et des informations commerciales. Durant la période de validité du présent règlement, l'organisateur, sur la base de sa propre appréciation, peut y intégrer des moyens, dans un but logistique et de fonctionnalité. L'organisateur pourra, en outre, en raison de faits imprévus, apporter des modifications et des insertions pour la sauvegarde du niveau artistique du festival, tout en maintenant intact l'esprit et l'articulation de la manifestation.